



COMMENT SAVOIR

Si je peux déposer une demande d'aide ?

Les bénéficiaires éligibles sont représentés au niveau du dispositif par de petits émoticônes.



ASSOCIATION



STRUCTURE
PUBLIQUE



ENTREPRISE



PERSONNE
PHYSIQUE

Lorsque vous êtes inscrits et connectés, seuls les dispositifs correspondant à votre type de bénéficiaire sont visibles.

La page descriptive de chaque dispositif précise :

- ❖ les bénéficiaires éligibles
- ❖ le contexte
- ❖ le type de dépenses potentiellement éligibles.

eur-pac

ACCUEIL

Défense des forêts contre l'incendie
aides FEADER

Objet

Protection des massifs forestiers face au risque d'incendie

Contexte et objectifs

Les espaces forestiers d'Occitanie jouent de nombreux rôles sur les plans économiques (production de bois, activités de plein air, tourisme...) comme environnementaux (biodiversité, puits de carbone, protection des sols et de l'eau, paysage...). Ils sont soumis à un risque d'incendie élevé, en particulier en zone méditerranéenne, accentué par de nombreux phénomènes tels que les sécheresses prononcées, la déprise agricole ou l'augmentation de la pression anthropique ; le changement climatique fait progressivement augmenter ce risque d'incendie sur tout le territoire régional.

La défense des forêts contre les incendies (DFCI) nécessite la mise en place d'équipements structurés et en bonnes conditions d'utilisation, permettant l'accès aux massifs par les personnels engagés dans la surveillance des forêts ou la lutte contre les incendies, ainsi que la réalisation d'opérations contribuant à une moindre pression sur les milieux : les coupures de combustible réduisant la propagation en cas d'incendie, la sylviculture préventive réduisant les volumes de combustibles, la mise à disposition de points d'eau...

Les objectifs de ce dispositif sont donc le soutien aux équipements, infrastructures et travaux visant à faciliter la prévention et la lutte contre les incendies et à protéger les massifs forestiers.

Bénéficiaires

- Propriétaires de forêts privées et publiques

MENTIONS LEGALE

LES OBJECTIFS
ET LE CHAMP D'INTERVENTION

LES BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES



POUR TOUTE QUESTION SUR L'ÉLIGIBILITÉ, VOUS POUVEZ CONTACTER L'ADRESSE MAIL INDIQUÉE POUR CHAQUE DISPOSITIF

EN TÉLÉCHARGEANT L'APPEL À PROJET, VOUS TROUVEREZ LE DÉTAIL DES PROJETS FINANCÉS, DES BÉNÉFICIAIRES ET DES DÉPENSES ÉLIGIBLES.

Le FEADER en Oc
RECHERCHER UN

PFCI-23A
Type de Bénéficiaire: [icônes]
Du 05/05/2023 au 13/07/2023

Contact

Pour toute question sur le dispositif, contacter le service instructeur de la région :

Avant de déposer une demande, veuillez consulter les documents de l'appel à projet avec le lien suivant

TÉLÉCHARGER L'APPEL À PROJET COMPLET

Mes démarches en ligne

DÉPOSER UN DOSSIER

L'ÉLIGIBILITÉ TEMPORELLE DES DÉPENSES

La date de début d'éligibilité des dépenses correspond soit à la date précisée dans l'appel à projet, soit à la date de dépôt de la demande d'aide.

Dans tous les cas, il est recommandé de ne pas démarrer l'opération avant le dépôt de la demande d'aide.



L'ÉLIGIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE DU PROJET

Les règles d'éligibilité géographique sont spécifiques aux dispositifs et sont détaillées dans chaque appel à projet.



MÉMO

LES RÈGLES D'ÉLIGIBILITÉ SONT PRÉCISÉES POUR CHAQUE DISPOSITIF. IL EST RECOMMANDÉ DE NE PAS DÉMARRER SON PROJET AVANT LE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE !